

## ***Cet Atelier, là***

10, rue Pointelin -39600 Arbois

[cetatelierla@laposte.net](mailto:cetatelierla@laposte.net)



N° RNA : W391003390

N° SIREN : 831 185 590

N° SIRET : 831 185 590 00013

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 26 juin 2021

Le 26 juin 2021 à 10h00, les membres de l'association *Cet atelier, là* se sont réunis en assemblée générale annuelle :

- à Arbois (13 rue du Vieil Hôpital, domicile du président de l'association) pour le bureau de l'association,
- en visioconférence pour les adhérents

L'assemblée générale s'est tenue sur convocation de Christophe Coquet, président, effectuée par courriel envoyé 31 mai (puis par un courriel de rappel le 22 juin) conformément aux dispositions des articles 8 et 9 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau:

- COQUET Christophe, préside la séance en sa qualité de président de l'association.
- GODARD Philippe, adhérent de l'association assure le secrétariat de la séance.

JACQUET Marie-Christine, Trésorière de l'association, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau de et permet de constater que les membres présents sont au nombre de 20 présents et représentés. L'association comptait à la date de l'AG 24 adhérents à jour de cotisation. Vingt étant présents ou représentés par procuration, le quorum était atteint, et l'AG a pu donc valablement avoir lieu.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- un exemplaire des statuts de l'association.
- le rapport moral 2021
- le rapport financier 2021

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Projets et questions diverses.
- Bureau.

Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral portant sur l'exercice approuve le rapport moral.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier portant sur l'exercice clos le 25 juin 2021 approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **5297,28 euros**.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le président présente les projets à venir, notamment le report, avec les financements y afférent, d'actions n'ayant pu être accomplies en raison de la crise sanitaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RÉSOLUTION

Président : Christophe Coquet

Trésorière : Marie-Christine Jacquet

Aucun des deux ne souhaitant remettre son poste, ils sont reconduits dans leur fonction à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et le secrétaire de séance.

Fait en 2 originaux,

À Arbois

Le 26 juin 2021

Signatures

Christophe Coquet, Président



Philippe Godard, secrétaire de séance

